

**Adresse de facturation**

5892 - C002702

REDUCIO
Immeuble Espalys
5 rue du Talus**67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
France*** Adresse d'envoi de facture****REDUCIO**
Immeuble Espalys
5 rue du Talus**67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**
France**FACTURE N° 24028083 du 08/02/2024**

Page : 1/1

Identification TVA	INCOTERM
FR90750635690	FCO

Agent	Assistante Com.
PAFFENHOFF Michel	SIVERA Ornella

Désignation	Qté	Uni	Prix H.T.	TVA	Montant H.T. EUR
N/Ref : 23122189-1 V/Cde : 5892-00008 - BC-204662 - BL n° : 24026072 ligne 1 du 08/02/2024 P02136-0101-01 - Ref Clt : COIFFE PALETTE GM - BOITE ESTAMPEE Dim int. : 1197/798/1400 Imp:NEUTRE Qualité : MD2KL pour le compte Lilly France	190 605 0.370	MIL M² T	25 720.00	20.00%	4 886.80

Seuls les produits identifiés comme tels sur ce document sont certifiés FSC®. Certificat BV-COC-003880

Base Taxe	TVA	
	Taux	Montant
4 886.80	20.00%	977.36

Net à Payer
5 864.16 EUR

Conditions de règlement : Traite émise paiement à 30j net
Echéance : 08/03/2024Pénalités retard:3 fois l'intérêt légal +5%. Indemnité forfaitaire:40€ pour frais de recouvrement. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral.
Seule la TVA correspondant au prix payé est déductible.

Adresse de livraison :

LILLY FRANCE	Z.A. 2 rue du Colonel Lilly B.P.70419 Fegersheim	67640 FEGERSHHEIM France
---------------------	---	---



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

N° Facture : 24028083

1. GENERALITES

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par CARTONNAGES DINE et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CARTONNAGES DINE, prévoir contre les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à CARTONNAGES DINE, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

2. COMMANDES

Les commandes ne sont définitives qu'après confirmation par écrit de la part de CARTONNAGES DINE qui, en outre, n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. Toute remarque quant aux dimensions, types, quantités et prix portés sur la confirmation de commande, doit parvenir à CARTONNAGES DINE dans les 48 heures, sauf dans les cas où il aurait été convenu d'une livraison immédiate. Les accords sur échantillon, plan de découpe, projet d'impression, touche de teinte, font office de validation finale et dégagent notre responsabilité pour tout problème ultérieur lié à la définition du produit.

3. LIVRAISON

La livraison partielle est possible et vaut commencement d'exécution. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible dans la confirmation de commande. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, après expiration du délai de livraison, l'acheteur peut mettre en demeure CARTONNAGES DINE de livrer dans un délai complémentaire d'un mois. Si CARTONNAGES DINE n'a pas livré dans ce nouveau délai, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie. L'acheteur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou de dommages et intérêts. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant CARTONNAGES DINE de son obligation de livrer : la guerre, émeute, les grèves, les troubles, les incendies, les accidents survenus aux machines ou au personnel, l'interruption de l'approvisionnement en matière première ou en combustible. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut advenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers CARTONNAGES DINE, qu'elle qu'en soit la cause.

4. RISQUES

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire à qui il appartient en cas d'avarie ou de manquants de faire toute constatation nécessaire et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

5. RECEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des marchandises livrées au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit au plus tard huit jours après livraison ou enlèvement des marchandises. Les couleurs, nuances d'impression et poids des marchandises soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage prévues par le Code des Usages de l'Industrie du Carton Ondulé édition en vigueur par ONDEF. Une copie de ce Code des Usages pourra être fourni par CARTONNAGES DINE sur simple demande de son co-contractant. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à CARTONNAGES DINE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucun retour de marchandises ne sera accepté s'il n'y a pas eu d'entente préalable avec CARTONNAGES DINE. De même, aucune marchandise déjà utilisée ne pourra donner lieu à un retour. Tout retour après acceptation doit être effectué franco de port par l'acheteur.

6. GARANTIES

Les marchandises sont soumises à la garantie légale des vices cachés. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par CARTONNAGES DINE, sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acheteur devra se prévaloir dans les conditions de l'article 5.

7. ALIMENTAIRE

Les marchandises ne sont pas destinées à être mises en contact direct avec des produits alimentaires. Nous dégageons toute responsabilité en cas de non-respect.

8. PRIX

Les prix sont entendus net, franco, emballage compris. Conformément à l'article 33 de la loi du 1er décembre 1986, modifiée par la loi du 29 janvier 1993, l'acheteur pourra demander à CARTONNAGES DINE les prix qu'elle pratique pour des types de produits déterminés.

9. FACTURATION

A chaque livraison correspondra une facture. La date de sortie d'entrepôts des marchandises est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

10. PAIEMENT

Sauf condition contraire, les factures sont payables au siège de CARTONNAGES DINE à trente jours date des factures.

11. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, CARTONNAGES DINE pourra suspendre toutes les commandes en cours de traitement ou de fabrication, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue dans les présentes conditions générales ou sur la facture donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités calculées au taux de trois fois l'intérêt légal majoré de 5%, décomptées du jour de l'échéance jusqu'au jour du paiement. En outre, CARTONNAGES DINE sera fondée à mettre en compte une clause pénale équivalant à 8% des sommes restant dues. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement. Décret n°2012-1115. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à CARTONNAGES DINE qui pourra demander, en référé, la restitution des marchandises, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si CARTONNAGES DINE n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officier ministériel. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de CARTONNAGES DINE. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

12. GARANTIE DE REGLEMENT

Toute détérioration du crédit de l'acheteur permettra à CARTONNAGES DINE, avant l'exécution des commandes reçues, d'exiger une garantie, un règlement comptant ou un règlement d'avance. Ce sera notamment le cas si une modification dans la capacité de l'acheteur, dans son activité professionnelle ou dans la personne de ses dirigeants, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce, produit un effet défavorable sur le crédit dont dispose l'acheteur.

13. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété de la marchandise vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison. En cas de non-paiement par l'acheteur, CARTONNAGES DINE, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger, par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. CARTONNAGES DINE peut unilatéralement et immédiatement faire dresser inventaire des marchandises impayées, détenues par l'acheteur. L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées.

14. OUTILLAGE

Les outillages de découpe et d'impression sont conservés au maximum 18 mois à compter de la fabrication de la dernière commande.

15. CONTESTATION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou l'interprétation des contrats de vente régis par les présentes conditions générales, il est attribué compétence exclusive aux tribunaux de STRASBOURG, cette attribution de compétence restant valable quel que soit le mode de paiement et même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie. De convention expresse, les ventes régies par les présentes conditions à la vente sont soumises à la loi française.

Contre cette LETTRE DE CHANGE
stipulée SANS FRAIS
veuillez payer la somme indiquée
ci-dessous à l'ordre de

L.C.R.

CODE MONNAIE ISO

E U R

A INGERSHEIM

LE



MONTANT POUR CONTRÔLE

*****5864.16

DATE DE CRÉATION

08/02/24

ÉCHÉANCE

08/03/24

24028083

L.C.R. seulement

5892

RÉF. TIRÉ

MONTANT

*****5864.16

R.I.B. du TIRÉ

code établ.

code guichet

N° de compte

Clé

R.I.B

Valeur en :

NOM
et ADRESSE
du TIRÉ

REDUCIO
Léa Dietrich
Immeuble Espalys
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

DOMICILIATION

Droit de Timbre et Signature

ACCEPTATION ou AVAL ▲

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne ▲